

Conditions générales de vente

1. Champ d'application

Les présentes Conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des billets, abonnements, cartes et autres prestations de billetterie vendus ou réservés par le Théâtre 2.21, en ligne ou à la billetterie du théâtre. Toute réservation ou achat implique l'acceptation des présentes Conditions générales de vente.

2. Réservations et achats des billets

Les billets peuvent être réservés ou achetés en ligne, ainsi qu'à la billetterie du théâtre les soirs de représentation, dans la limite des places disponibles. Le Théâtre 2.21 se réserve le droit de modifier les modalités de réservation et de paiement.

3. Prix et tarifs

Les prix sont indiqués en francs suisses (CHF) et s'entendent toutes taxes comprises, lorsque celles-ci sont applicables. La taxe communale sur les divertissements, conformément à la réglementation en vigueur de la Ville de Lausanne, est incluse dans le prix des billets. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de la réservation ou de l'achat.

4. Tarifs réduits et justificatifs

Les personnes bénéficiant d'un tarif réduit, partenaire, solidaire ou spécifique doivent être en mesure de présenter un justificatif valable lors du retrait du billet ou du contrôle à l'entrée. En cas d'absence de justificatif valable, le paiement de la différence avec le tarif plein pourra être demandé. Le Théâtre 2.21 se réserve le droit de refuser l'accès à la salle si le tarif choisi ne correspond pas à la situation de la personne et que la différence n'est pas réglée.

5. Paiement

Les moyens de paiement acceptés en ligne sont ceux proposés par la plateforme de billetterie et le prestataire de paiement utilisés par le Théâtre 2.21. Une fois le paiement validé, le billet est transmis selon les modalités de la plateforme utilisée. Le billet peut être présenté sur smartphone ou imprimé, sauf indication contraire.

6. Billets suspendus

Les billets suspendus permettent à une personne de financer une place destinée à une personne qui ne pourrait pas autrement assister à une représentation. Le versement d'un billet suspendu se fait à la billetterie en espèces. Les billets suspendus sont attribués selon les disponibilités et les dispositifs de médiation ou d'accueil mis en place par le théâtre.

7. Responsabilité de l'acheteur·euse·x

L'acheteur·euse·x est responsable de l'exactitude des informations communiquées lors de la réservation ou de l'achat. Il·elle est seul·e·x responsable de son billet et assume l'entière responsabilité en cas de perte, de vol, de reproduction, de transmission non autorisée ou d'utilisation frauduleuse. Le Théâtre 2.21 ne peut être tenu responsable en cas d'achat effectué en dehors de ses canaux officiels de billetterie.

8. Accès aux salles

Les billets ne sont pas numérotés. Le placement est libre, sauf indication particulière liée à un spectacle ou à une nécessité d'accueil. Les spectateur·ice·xs sont invité·e·xs à arriver au minimum 15 minutes avant le début de la représentation. Les spectacles commencent à l'heure indiquée sur la réservation. Pour des raisons artistiques, techniques et de sécurité, l'accès à la salle n'est plus garanti après le début de la représentation. En cas d'arrivée tardive, l'équipe d'accueil indiquera si une entrée différée est possible. Aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de retard.

9. Règles internes et comportement du public

Par l'achat ou la réservation de son billet, chaque spectateur·ice s'engage à respecter les règles d'accueil, de sécurité, d'accès et de bon déroulement du Théâtre 2.21. Le Théâtre 2.21 se réserve le droit de refuser l'accès ou d'exclure toute personne dont le comportement mettrait en danger le public, les artistes ou l'équipe, ou empêcherait le bon déroulement de la représentation. Dans ce cas, aucun remboursement ni indemnité ne pourra être exigé.

10. Annulation, échange et remboursement

Sauf indication contraire, les billets ne sont ni repris ni remboursés. Un échange peut être demandé jusqu'à 24 heures avant la représentation initialement prévue, uniquement pour une autre date du même spectacle et dans la limite des places disponibles.

En cas d'annulation d'une représentation par le Théâtre 2.21, une solution de report pourra être proposée si la programmation le permet. Si la date proposée ne convient pas, un remboursement pourra être demandé selon les modalités communiquées par le théâtre.

11. Représentations RELAX

Certaines représentations sont proposées au format RELAX. Ces représentations offrent un cadre plus souple, notamment en permettant les entrées et sorties de salle, les réactions spontanées du public et un accueil spécifique par une équipe formée. Les représentations RELAX restent ouvertes à l'ensemble des publics. Les conditions tarifaires applicables sont celles indiquées dans la grille tarifaire en vigueur.

12. Protection des données

Les données personnelles collectées lors d'une réservation, d'un achat, d'une demande d'information ou d'une inscription sont utilisées dans le cadre de la gestion des activités du Théâtre 2.21 : billetterie, accueil du public, information aux spectateur·ice·x·s, gestion des abonnements, suivi administratif et communication liée aux activités du théâtre.

Ces données ne sont pas revendues. Elles peuvent être transmises à des prestataires uniquement lorsque cela est nécessaire à l'exécution du service, notamment la plateforme de billetterie, le prestataire de paiement ou les outils de communication utilisés par le Théâtre 2.21.

Toute personne peut demander l'accès, la rectification ou la suppression des données qui la concernent, conformément à la législation suisse applicable en matière de protection des données.

13. Droit à l'image

Des photographies ou captations vidéo peuvent être réalisées lors de certaines représentations ou événements à des fins de documentation, d'archives ou de communication du Théâtre 2.21. Les personnes ne souhaitant pas apparaître sur des images diffusées par le Théâtre 2.21 sont invitées à en informer l'équipe d'accueil avant le début de la représentation ou de l'événement.

14. Accessibilité et besoins spécifiques

Le Théâtre 2.21 s'efforce de favoriser un accueil accessible au plus grand nombre. Les personnes ayant des besoins spécifiques sont invitées à contacter l'équipe en amont de leur venue afin que leur accueil puisse être préparé dans les meilleures conditions possibles.

15. Dispositions finales

Le Théâtre 2.21 se réserve le droit de modifier les présentes Conditions générales de vente à tout moment. Les modifications entrent en vigueur dès leur publication sur le site internet. Les présentes Conditions générales de vente sont soumises au droit suisse.

En cas de litige, les parties s'efforcent de trouver une solution amiable. À défaut, les autorités compétentes du canton de Vaud sont compétentes, sous réserve des dispositions légales impératives.